94e CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE
PARIS · 22 · 23 · 24 NOVEMBRE 2011

Mardi 23 novembre
Séance solennelle d'ouverture

Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France

Mes premiers mots seront pour vous remercier, monsieur le Premier ministre.

Votre présence à l'ouverture de notre congrès marque la volonté du gouvernement d'écouter les maires et les présidents de communautés alors que notre pays, et plus généralement l'Europe se trouve face à une crise économique et financière d'une gravité sans précédent depuis 1945.

Merci, également, aux membres du gouvernement qui sont présents et qui, pour beaucoup d'entre eux, participeront à nos débats.

Merci au maire de Paris, Bertrand Delanoë, qui nous reçoit chaque année dans notre capitale. Merci, en particulier pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé hier à nos collègues Ultra-marins, que je salue tout spécialement en cette année des Outre-mer.

Je tiens d'ailleurs à souligner la grande qualité des débats qui se sont tenus à l'Hôtel de Ville sur les enjeux spécifiques de l'Outre-mer :

- dans sa reconnaissance au sein d'une Europe à 27,
- dans sa gestion de la fonction publique territoriale,
- dans sa réponse aux besoins des personnes âgées dépendantes.

Sans oublier le prochain passage à la télévision numérique dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

J'ai tenu également à ce que les élus ultramarins co-animent plusieurs de nos débats et je remercie ceux qui ont accepté de le faire.

Bienvenue, mes chers collègues à ce 94e congrès des maires de France.
Cette France que nous aimons, nous la représentons dans toute sa diversité géographique, sociale, politique.
Cette France, nous sommes à son service en œuvrant, chaque jour, dans nos communes et communautés, auprès de nos concitoyens, en apportant des services, en favorisant l'emploi, en créant du lien social.

Monsieur le Premier ministre, je peux vous assurer que chacun d'entre nous est convaincu aujourd'hui du rôle que nous avons à jouer dans le contexte de crise actuelle.

Nous sommes prêts à assumer toutes nos responsabilités, à travers à la fois la rationalisation de la dépense publique mais aussi la relance de l'investissement, le maintien de la cohésion sociale et de la solidarité.

Nous sommes prêts à maîtriser encore davantage nos dépenses de fonctionnement, maîtrise qui passe en partie par la mutualisation de nos services dans laquelle beaucoup de collectivités s'engagent aujourd'hui. Fort heureusement, la loi du 16 décembre 2010 a levé les obstacles européens à cette mutualisation mais elle ne peut se faire que progressivement.

Nous avons pris acte, évidemment, du gel de l'enveloppe normée. Mais qui dit gel ne dit pas baisse. Je vous l'ai dit, Monsieur le Premier ministre, comme je l'ai dit aux ministres des finances et du budget, et vous nous avez entendus. Merci à vous.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer devant vous, Monsieur le Premier ministre, ce gel implique que l'État ne nous impose plus de normes supplémentaires induisant de nouvelles dépenses.
À ce sujet, nous nous félicitons du moratoire sur les normes qui a été instauré en juillet 2010 mais regrettons qu'il ne soit qu'imparfaitement appliqué et que son champ soit trop restreint.

Il faut renforcer les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes, notamment en lui conférant un droit de veto sur les normes manifestement disproportionnées.

Il faut également mieux adapter les textes aux situations locales en laissant aux élus une certaine souplesse, en fonction de la taille de leur collectivité ou de ses capacités financières.

Il faut enfin une évaluation plus précise de l'impact financier des normes, notamment de celles issues du Grenelle de l'environnement, un allongement des délais de leur mise en application et une plus grande stabilité des textes.

Nous avons par ailleurs signalé les différents domaines prioritaires : accessibilité (sans remettre en cause, bien sûr, les objectifs de la loi du 11 février 2005), sécurité des bâtiments, environnement, enfance, urbanisme. Et nous avons surtout demandé que les règlements des fédérations sportives soient désormais soumis à l'examen de la CCEN.

Nos différentes demandes ont été prises en compte par le sénateur Doligé dans sa proposition de loi dont nous regrettons qu'elle n'ait pas encore été examinée par le Sénat.

S'agissant de la dette des collectivités, je voudrais rappeler qu'elle ne pèse que 10% dans l'ensemble de la dette publique et qu'elle ne finance que nos investissements, puisque la règle d'or nous l'appliquons déjà !

Ces investissements, qui représentent 71 % des investissements publics, constituent un levier indispensable au service de la France pour créer de l'activité et de l'emploi, dynamiser les territoires.

À cet égard, je vous avais alerté dès le mois de mai sur les très grosses difficultés que rencontraient nos collectivités à trouver des liquidités. En effet, le resserrement des conditions de crédit au secteur public local du fait des nouvelles règles internationales nous pénalise.
Vous m'avez entendu et nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de demander à la Caisse des Dépôts de mettre en place une enveloppe 3 milliards d'euros pour financer les prêts aux collectivités locales jusqu'à la fin de l'année, et même pour certains jusqu'au 31 mars 2012.

Par ailleurs, nous savons les grandes difficultés qui ont affecté la banque DEXIA, laquelle assurait précédemment 40% du marché des collectivités locales.

J'approuve donc la décision des pouvoirs publics de confier à une nouvelle entité, constituée par la Banque Postale et la CDC, le soin d'assurer à terme une partie des nouveaux prêts au secteur local.
C'est indispensable, même si nous savons, d'ores et déjà, que cela n'est pas suffisant face au retrait bancaire.

Nous sommes, en effet, convaincus qu'il est absolument nécessaire de diversifier les sources de financement pour garantir durablement l'accès des collectivités locales à la liquidité.
C'est la raison pour laquelle nous avons, dès avril 2010, avec Gérard Collomb, président de l'Association des communautés urbaines, et Michel Destot, président de l'Association des maires de grandes villes, pris l'initiative de créer une association d'étude d'une Agence de financement des investissements locaux.
Rejoints par les grandes autres associations nationales de collectivités locales et par plus de 52 collectivités, nous avons désormais engagé le processus de création de cette agence.

Cette Agence, dont le bien-fondé a été récemment souligné par la Cour des comptes, est destinée à financer exclusivement les investissements locaux.

Elle viendra compléter l'offre bancaire. Elle permettra ainsi de pallier le manque de liquidités

qui risque de freiner nos investissements et le développement des services à la population.

Je voudrais souligner, monsieur le Premier Ministre, mes chers collègues, combien ce dossier stratégique est novateur, important pour le développement économique et social de nos territoires et donc de notre pays.

À travers la création de cette Agence, les collectivités locales démontrent leur maturité. Pour la première fois sur un sujet financier aussi important, elles ont décidé de se prendre en charge elles-mêmes sans demander à la garantie de l'État.

Ce projet n'a pas pour vocation d'augmenter la dette mais simplement de sécuriser les financements des investissements publics locaux et d'en optimiser le coût. Il s'inscrit dans une logique de pleine responsabilité des collectivités territoriales.

Nous venons d'obtenir au Parlement qu'un rapport sur les incidences de la création de cette Agence soit établi d'ici le 15 février. C'est bien mais ce n'est pas suffisant.

Aussi nous comptons sur le gouvernement pour soutenir notre démarche qui nécessite un certain nombre d'adaptations législatives.

S'agissant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nous nous réjouissons de sa mise en place car c'était un souhait très fort de l'AMF.

Nous y avons travaillé, avec les associations représentant les différentes catégories de communes et de communautés, afin de proposer un dispositif qui compense réellement les inégalités de richesse communale et intercommunale.

Il faudra veiller à ce que les nouvelles modalités qui seront retenues soient équitables, lisibles et acceptées par tous.

Quant à la réforme de la TP, son ampleur et sa complexité nécessitent que l'administration joue pleinement son rôle de partenaire dans sa mise en œuvre et son suivi.

Il faudra mener un travail d'évaluation qui seul permettra d'apporter les ajustements nécessaires.

Il faudra aussi améliorer l'accès à l'information fiscale des collectivités locales, de manière à leur permettre de suivre l'évolution de leur matière imposable.
La réforme impacte également la fiscalité pesant sur les ménages mais sa complexité la rend difficilement lisible s'agissant des changements intervenus en matière de taxe d'habitation.

Une réflexion doit absolument être engagée en commun, suffisamment en amont de la campagne d'imposition 2012, pour que cette réforme soit davantage compréhensible.

Enfin, la révision des valeurs locatives va s'ouvrir dès 2012 avec les locaux professionnels ;

Ce chantier, lui aussi majeur, techniquement complexe et politiquement délicat, nécessitera un accompagnement étroit de la part de l'administration tout au long des travaux préparatoires puis lors de la mise en œuvre de la révision.

Il est un autre sujet d'une brûlante actualité qui nécessite quelques adaptations législatives. Je veux parler évidemment, mes chers collègues, des schémas départementaux de coopération intercommunale.

Je pense nécessaire de rappeler le rôle qu'a joué l'AMF, tant au Sénat qu'à l'Assemblée, pour considérablement amender la loi de réforme des collectivités territoriales :
- Maintien de la clause générale de compétences aux communes,
- Choix des délégués communautaires dans le cadre municipal,
- Liberté reconnue aux élus de choisir les compétences transférées.

Je crois que chacun est conscient de ces avancées.

En revanche, je voudrais revenir sur la question de l'élaboration des schémas, qui, dans l'état actuel des textes, doivent être arrêtés avant le 31 décembre 2011 pour que la CDCI conserve son pouvoir d'amendement.

Au mois de juin 2011, j'ai pris l'initiative de réunir l'ensemble des présidents d'associations départementales et les rapporteurs de CDCI.
Après un échange très fructueux, nous avons pu faire part au Ministre chargé des collectivités territoriales de nos réflexions et de nos inquiétudes :

- Schémas parfois irréalistes,

- Absence de simulations financières et d'anticipation sur le devenir des personnels,

- Problèmes posés par la suppression de syndicats ou la possibilité d'en créer

Sur l'ensemble de ces sujets, sur le statut de l'élu, l'AMF avait préparé des amendements qui auraient dû trouver leur place dans le projet de loi traitant des élections municipales et communautaires.

Ce texte n'a malheureusement pas pu être mis à l'ordre du jour du Sénat.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi qui reprend l'essentiel des difficultés à résoudre de façon urgente, sans toutefois modifier l'économie du texte :

Il s'agit d'abord de permettre la distinction entre les projets prêts à démarrer, qui pourront figurer dans le schéma, et ceux nécessitant le temps de la maturation.

Il s'agit ensuite, dans le cas où certains schémas ne pourraient être arrêtés avant le fin de l'année, de garantir le maintien du pouvoir d'amendement des CDCI.

Il s'agit aussi de conserver les règles actuelles de composition des instances communautaires jusqu'en 2014.

À cela s'ajoute aussi la possibilité d'autoriser la création de syndicats pour les compétences scolaires et sociales parfois difficiles à exercer sur un périmètre élargi.

Plus globalement, je crois que la loi du 16 décembre 2010, dans sa partie intercommunale, a apporté un nouveau souffle à nos communautés tout en confortant leur rôle d'outil au service des communes.

En créant la possibilité de constituer des services communs ainsi que la mise en commun de moyens, la loi s'est clairement inscrite dans la volonté de développer la mutualisation intercommunale.

C'est une excellente chose qui répond au double objectif de faciliter la mise en œuvre d'un projet partagé et de réduire les coûts dans le cadre d'une démarche qui devrait se développer maintenant qu'elle est juridiquement sécurisée.

Cette mutualisation vient, par ailleurs, atténuer le principe d'exclusivité qui malheureusement régit de façon beaucoup trop rigide la coopération intercommunale et dont nous ne cessons de demander l'assouplissement.

Il faut que les communes et les communautés puissent, ensemble, mener des politiques complémentaires dans des domaines aussi évidemment partagés que la politique de la ville, le logement ou la culture par exemple …

Cette expérience, ce vécu, cette sensibilité des maires aux réelles préoccupations et besoins de nos concitoyens, il est un domaine où elle est particulièrement aiguisée, c'est celui de l'école.

Vous le savez, Monsieur le Premier ministre, l'AMF a réagi de façon très ferme, à la fin du mois de mai de cette année, à la suppression des postes d'enseignants.

La maîtrise des finances publiques est une donnée qui s'impose à tous mais le secteur scolaire doit être préservé.

Nous avons obtenu qu'aucune fermeture nette de classes dans le primaire n'intervienne en 2012 et nous nous en réjouissons.

Pour l'avenir, nous souhaitons que les groupes de travail mis en place avec le ministère de l'Éducation nationale sur toutes les questions qui impactent nos organisations locales (carte et rythmes scolaires en particulier) permettent une réelle concertation en amont avec l'État sur un sujet prioritaire pour les élus.

Plus généralement, la problématique du maintien et du développement des services publics essentiels à la vie de nos concitoyens est fondamentale pour nous.

À titre d'exemple, l'accès au très haut débit est une condition nécessaire pour maintenir et développer l'implantation d'activités économiques et l'emploi dans les zones rurales. Il s'agit d'un facteur essentiel d'attractivité de nos territoires et de développement de nouveaux services innovants tant pour les entreprises que pour les acteurs publics et les citoyens.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'accélérer la couverture du pays et cette urgence implique évidemment un abondement et une pérennisation du fonds d'aménagement numérique du territoire.

Dans le domaine de l'administration électronique, l'AMF travaille depuis de nombreux mois avec le ministère de la Justice pour mettre au point une procédure dématérialisée de vérification des données contenues dans les actes de l'état civil.
Il est important de réussir ce défi d'authentification des données et de signature électronique en toute sécurité.

Autre exemple concernant la désertification médicale. Elle touche aujourd'hui autant les villes que les campagnes et risque de s'accélérer dans les années qui viennent.
Si les mesures d'incitation mises en place se révélaient inefficaces, il faudrait alors absolument changer de registre d'action et concevoir, au niveau national, un dispositif de régulation pour une meilleure répartition géographique de l'offre de soins.

Monsieur le Premier ministre, vous avez devant vous des maires qui, par leur action, leur disponibilité nuit et jour, leur écoute de tous leurs concitoyens, sont au service de la cohésion de notre société et de notre unité nationale.
Des maires qui, par leurs investissements, assurent la majeure partie de l'effort d'équipement public de notre pays.
Des maires qui en aménageant des zones industrielles, artisanales, touristiques, participent de manière essentielle à l'activité économique de la France.

Des maires qui prennent les décisions là où s'expriment les besoins, dans un dialogue permanent avec leurs habitants.
Des maires qui gèrent l'urgence et les situations de crise, comme l'ont fait encore très récemment nos collègues du Midi.
Des maires qui, dans notre droit comme aux yeux de nos concitoyens, constituent la première expression de la République et de l'Etat, et l'incarnation la plus proche de l'intérêt général.

Ces maires et ces présidents de communautés, Monsieur le Premier ministre, demandent que l'État leur fasse confiance.
Le temps n'est plus au scepticisme sur notre capacité à participer à l'effort national et à développer nos territoires.
Le temps n'est plus où l'État décide seul et les collectivités suivent.

Monsieur le Premier ministre, déjà en 2010 nous avons appelé de nos vœux une réactivation de la conférence nationale des exécutifs.

Au cours des mois écoulés nous y avons largement travaillé avec le ministre chargé des collectivités territoriales.
La CNE doit constituer dans sa nouvelle configuration une véritable instance de dialogue, d'échanges de vue et de discussion associant les collectivités à la préparation et au suivi des projets et propositions de réforme.
Son champ d'attribution doit porter sur l'ensemble des politiques nationales et européennes emportant des conséquences sur les collectivités territoriales.

Cela devient absolument nécessaire au moment où il est impératif que nous affrontions ensemble la difficile réalité d'aujourd'hui.
C'est, en effet, ensemble, Etat et collectivités locales, qu'il nous appartient d'assurer la maîtrise de nos finances publiques et de conforter la compétitivité de notre pays.
C'est également ensemble que nous devons répondre aux urgences sociales qu'entraine cette crise. Aussi est-ce solennellement que je m'adresse de nouveau à vous pour qu'enfin s'instaure entre l'État et les collectivités un véritable « pacte de confiance » au sein duquel nous définirions ensemble les mesures à prendre dans l'intérêt général de nos concitoyens.

Vivent les maires de France,
Vive la République qui nous rassemble !
Vive la France que nous aimons!